

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2023-81

COMMANDE PUBLIQUE

- Travaux de rénovation et de renouvellement des installations d'éclairage public**
- Marché à procédure formalisée passé avec le groupement SCIE LOIRE - ALCYON - SPIE CITYNETWORKS**

La Ville de Roanne a décidé d'effectuer des travaux de rénovation et de renouvellement des installations de l'éclairage public.

A cet effet, une consultation a été lancée sous forme de procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation comporte une tranche unique sans allotissement et sans possibilité de proposer des variantes.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 3 ans et pour un montant maximum de 5 300 000 € H.T..

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 11 mai 2023 au journal l'ESSOR, BOAMP et mis en ligne sur le site internet de la Ville de Roanne.

Les offres étaient à remettre, au plus tard, pour le 14 juin 2023 à 12 heures.

Pendant la consultation, 23 dossiers ont été retirés. Au terme de celle-ci, 1 candidat a déposé un pli dans les délais.

1 - SCIE LOIRE - ALCYON - SPIE CITYNETWORKS - 42300 ROANNE

Il a été procédé à l'ouverture des plis, à la vérification administrative ainsi qu'à l'analyse des références des candidats par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le jeudi 15 juin 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230718-DEC202381-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2023

Affichage : 18/07/2023

L'offres a été analysée en fonction des critères de jugement suivants :

- 1 – Valeur technique – 60 % (notation sur 60 points)
- 2 – Performances environnementales 10 % - (notation sur 60 points)
- 3 – Valeur prix 30 % - (notation sur 60 points)

Vu le rapport d'analyse des offres annexé à la présente Décision, l'offre de l'entreprise suivante a été classée comme offre économiquement la plus avantageuse :

SCIE LOIRE - ALCYON - SPIE CITYNETWORKS pour un montant maximum de 5 300 000 € H.T..

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

DECIDE

- de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse, l'entreprise citée ci-dessus ;
- de signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget investissement.

ROANNE, le **18 JUIL 2023**
Le Maire,


Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

